



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.21/Add.1
9 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 24 a) de l'ordre du jour

DROIT DE LA MER

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Costa Rica, Égypte, Fidji, Finlande, France, Îles Marshall, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Tunisie, Ukraine et Uruguay : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Antigua-et-Barbuda, Belize, Cap-Vert, Chili, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grenade, Guinée-Bissau, Islande, Japon, Malte, Mozambique, Namibie, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Suède et Trinité-et-Tobago
